

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 19 octobre 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Denis Levesque, directeur général

CE-2011-1047-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2011-1048-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2011-1049-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 12 OCTOBRE 2011

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 12 octobre 2011, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2011-1050-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 28 septembre 2011.
-

CE-2011-1051-REC DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1001 / BOULEVARD LAURIER / LOTS 1 889 751 ET 1 889 752 / MÉTRO

ATTENDU la demande déposée par la compagnie Métro le 9 juillet 2011 visant l'implantation d'un marché d'alimentation sur les lots 1 889 751 et 1 889 752 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE ces lots ont façade sur le boulevard Laurier et s'inscrivent à l'intérieur d'un pôle commercial de type artériel ;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2011-09-22/05 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant une demande de modification du règlement de zonage numéro 1001 pour l'implantation d'un marché d'alimentation sur le boulevard Laurier ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la modification du règlement numéro 1001 dans le but d'autoriser l'implantation de bâtiments commerciaux dont un marché d'alimentation sur les lots 1 889 751 et 1 889 752 du cadastre du Québec et potentiellement sur les lots 1 889 883 et 2 923 430 tout en assurant une bonne transition entre la fonction commerciale et la fonction résidentielle existante.

Que le promoteur fasse une démonstration à l'effet qu'au niveau de la circulation ce projet n'interfère pas avec le projet de réaménagement du parc Philippe-Villeneuve.

CE-2011-1052-REC DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC / ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 337 / ENTRE LA RUE RODRIGUE ET LA RUE CHARTRAND

ATTENDU QUE depuis plusieurs années la Ville de Terrebonne demande au ministère des Transports du Québec l'élargissement de la route 337 entre le chemin Martin-Newton et la rue Chartrand;

ATTENDU QUE l'élargissement a été fait depuis le chemin Martin-Newton jusqu'à la rue Rodrigue;

ATTENDU QUE la rue Rodrigue a été prolongée pour rejoindre la montée Major;

ATTENDU QU'il y a lieu de réitérer la demande de la Ville de Terrebonne pour l'élargissement de la route 337 entre la rue Rodrigue et la rue Chartrand, ce qui améliorerait considérablement la fluidité du trafic dans ce secteur;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif recommande au Conseil de demander au ministère des Transports du Québec de prévoir dans leur programmation 2012 l'élargissement de la route 337 entre la rue Rodrigue et la rue Chartrand afin de compléter la route.

Que copie de la résolution du Conseil municipal soit transmise au Ministre des Transports du Québec, M. Pierre Moreau, à la Ministre responsable des régions de Laval, de Lanaudière et des Laurentides, Mme Michelle Courchesne, au ministère des Transports du Québec, direction de Laval-Mille-Îles, et au député du comté de Masson, M. Guillaume Tremblay.

CE-2011-1053-DEC PROJET DE DÉVELOPPEMENT / « LES JARDINS ANGORA » / M. ROBERT BOURGOUIN

ATTENDU QUE la firme Planex, mandatée par le promoteur M. Robert Bourgoïn, a transmis une première demande pour le développement du terrain situé à l'extrémité de la rue d'Angora ;

ATTENDU QUE depuis cette demande, le Comité de coordination au développement municipal (CCDM) a transmis des commentaires et la firme Planex a ajusté la grille de rues du projet;

ATTENDU les rencontres entre le promoteur, ses consultants et des membres du CCDM;

ATTENDU la transmission de la dernière grille de rues du promoteur datée du 12 septembre 2011;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a émis un certificat d'autorisation, daté du 11 juillet 2011, pour l'ensemble du terrain à l'exception du boisé d'intérêt de quatre (4) hectares qui devra faire l'objet d'une autre demande au MDDEP lorsque la localisation et le type de sentiers seront connus;

ATTENDU QUE le promoteur désire obtenir le permis de lotissement pour l'ensemble du projet;

ATTENDU QUE les membres du CCDM jugent suffisantes les informations reçues jusqu'à ce jour pour l'ensemble du projet;

ATTENDU QUE le promoteur suggère une emprise de 22 mètres pour la rue qui prolonge la rue d'Angora et qui longe le parc et la zone de conservation (boisé d'intérêt);

ATTENDU QU'après discussion, le promoteur accepte d'augmenter l'emprise à 25 mètres;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du CCDM, que le Comité exécutif donne son accord de principe au projet de M. Robert Bourgouin et mandate les directions à obtenir l'ensemble des informations pour la préparation d'un résumé exécutif.

Que la Direction de l'aménagement du territoire soit autorisée à émettre le permis de lotissement pour la grille de rue.

CE-2011-1054-REC TOYOTA LÉVEILLÉ / CIRCULATION MONTÉE MASSON

ATTENDU QUE Toyota Léveillé a aménagé une deuxième (2^e) entrée sur la montée Masson pour séparer la circulation des camions de livraison avec la circulation des employés et des clients ;

ATTENDU QUE le Comité plénier, suite à une recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme, concernant l'ouverture d'une seconde entrée, demande au Comité de circulation d'analyser l'installation de panneau « virage à droite obligatoire » à la nouvelle entrée sur la montée Masson ;

ATTENDU QUE le Comité de circulation a, lors de sa réunion du 18 octobre 2011, recommandé d'installer des panneaux « obligation de virage à droite » aux deux (2) entrées de Toyota Léveillé sur la montée Masson ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, de recommander au Conseil l'installation des panneaux « obligation de virage à droite » aux deux (2) entrées de la compagnie Toyota Léveillé sur la montée Masson.

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est autorisée à effectuer la coupe de bordure charretière pour la nouvelle entrée (nord) sur la montée Masson.

CE-2011-1055-DEC ANNULATION / SERVITUDE / CONDUITE DÉSAFFECTÉE / LOT 2 442 650 DU CADASTRE DU QUÉBEC / 982, RUE DES CÈDRES

ATTENDU QUE le 5 septembre 1968, le Conseil municipal adoptait une résolution qui autorisait une servitude de passage et de maintien d'une conduite sur, entre autres, une partie du lot 2 442 650 du cadastre du Québec (anciennement connu comme étant une partie du lot 125-308 de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne);

ATTENDU QUE ladite servitude a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 346002;

ATTENDU QUE la Direction du génie a donné son accord quant au désistement et à l'abandon total des droits précités et délaisse et abandonne les ouvrages souterrains s'y rapportant tels quels et dans l'état du moment;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'accepter l'annulation de l'acte de servitude publiée au bureau de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 346002, mais en autant seulement qu'est concerné le lot 2 442 650 du cadastre du Québec.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, à signer l'acte d'annulation ainsi que tous les documents y afférents.

Que Me Simon Larin, notaire, soit et est mandaté pour la préparation et la rédaction de l'acte d'annulation de la servitude ainsi que tous les documents y afférents et que les frais soient à la charge de la Ville de Terrebonne.

**CE-2011-1056-DEC REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE /
DOMMAGES AU 161, RUE DU HAVRE**

ATTENDU QUE le 17 octobre 2011, la Ville de Terrebonne recevait une requête introductive d'instance par laquelle la demanderesse AXA assurances inc. réclame un montant de 20 380,49\$ à la Ville de Terrebonne suite à un refoulement survenu le ou vers le 16 avril 2011;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, s.e.n.c.r.l., pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier de la Cour du Québec AXA assurances inc. contre c. Ville de Terrebonne (700-22-025598-110).

CE-2011-1057-DEC INFILTRATION D'EAU AU 161, RUE DU HAVRE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a reçu une mise en demeure le 17 avril 2011 d'un citoyen du 161, rue du Havre, et ce, suite à des dommages subis à sa résidence ;

ATTENDU QUE pour les besoins de l'enquête et suite à un rapport d'expert transmis par la partie adverse, un ingénieur a été mandaté afin de déterminer les causes de l'infiltration d'eau et de réviser et répondre au rapport de la partie adverse ;

ATTENDU QUE la prescription de six (6) mois prévue à la *Loi sur les cités et villes* se termine lundi le 17 octobre 2011 mais la Ville a décidé d'explorer les possibilités d'en arriver à une solution dans cette affaire ;

ATTENDU également que l'expert de la Ville n'a pu compléter son rapport et qu'il s'est avéré impossible de prendre une position éclairée avant le 17 octobre 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'autoriser le procureur de la Ville de Terrebonne de proposer à la partie adverse de suspendre, conformément à l'article 2883 du *Code civil du Québec*, le délai de prescription de six (6) mois prévu à la *Loi sur les cités et villes*, et ce, jusqu'au 1^{er} décembre prochain.

**CE-2011-1058-DEC VILLE DE TERREBONNE C. ROGERS SANS-FIL INC.
ET FABRIQUE ST-LOUIS DE FRANCE ET
VIDÉOTRON LTÉE / CHAMPAGNE PERREAULT,
AVOCAT**

ATTENDU la lettre de Me Daniel Champagne, avocat, datée du 14 octobre 2011 relativement au dossier de Ville de Terrebonne c. Rogers Sans-Fil inc. et Fabrique St-Louis de France et Vidéotron Ltée ;

ATTENDU QUE Me Champagne mentionne que le dossier de la Cour municipale impliquant Rogers Sans-Fil, Vidéotron Ltée et Fabrique St-Louis-de-France ont été remis pro forma au 5 décembre 2012 jusqu'à ce qu'une décision soit rendue dans une affaire semblable par la Cour supérieure du district de Montréal ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la lettre de Me Daniel Champagne, avocat, dans le dossier de Ville de Terrebonne c. Rogers Sans-Fil inc. et Fabrique St-Louis de France et Vidéotron Ltée indiquant que le dossier de poursuite à la Cour municipale est suspendu jusqu'à ce qu'une décision finale soit rendue par une instance supérieure.

CE-2011-1059-REC RÉSERVE À MÊME LES SURPLUS LIBRES

ATTENDU le dépôt du rapport financier 2010 dégageant un surplus de 9 916 765\$;

ATTENDU QU'il y a lieu que des virements soient effectués du surplus non affecté vers certains surplus réservés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la trésorière à effectuer le virement des sommes suivantes :

Réserve pour développement économique	77 675\$
Réserve auto assurance	207 524\$
Réserve pour engagements	2 195 172\$
Réserve environnement	255 670\$
Réserve rénovation édifices	500 000\$
Réserve acquisition de terrain	115 000\$
Réserve honoraires professionnels	200 000\$
Réserve pavage et stationnement	100 000\$
Réserve taxe infrastructures	1 638 128\$
Réserve fonds de l'arbre	377 428\$
Réserve règlement 149	18 969\$
Réserve règlement 314	16 939\$
Réserve règlement 429	635 403\$
Réserve vidanges des boues	200 000\$
Réserve parcs	200 000\$
Réserve pour infra	200 000\$
Réserve travaux hygiène du milieu	380 000\$
Réserve élections	200 000\$
Réserve fonds de pension	200 000\$
Réserve carrières et sablières	270 992\$
Réserve contrôle de l'érosion	200 000\$
TOTAL	8 188 900\$

**CE-2011-1060-DEC AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL
D'OFFRES PUBLIC / PERMISSION D'OCCUPER LE
DOMAINE PUBLIC POUR LA DÉMOLITION DU
THÉÂTRE DU VIEUX-TERREBONNE**

ATTENDU QUE la structure actuelle de l'ancien théâtre du Vieux-Terrebonne et de l'ancienne banque est dans un état précaire sur le plan structural ;

ATTENDU QUE la valeur architecturale de ces immeubles est faible ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne entend végétaliser ce terrain à la fin des travaux jusqu'à ce qu'un projet de remplacement soit choisi par le Conseil municipal ;

ATTENDU QUE cette démolition entraînera un impact non négligeable sur les propriétés adjacentes du Terrebourg ;

ATTENDU l'estimation du coût des travaux produite par la firme LVM, en date du 12 octobre 2011, au montant de 133 644,80\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres public pour la démolition du théâtre du Vieux-Terrebonne et de la vieille banque.

Que la Direction de l'entretien du territoire soit également autorisée à permettre pendant les travaux, si requis, un empiètement dans la voie publique, le tout sujet au dépôt d'un plan dûment autorisé.

Que la Direction de l'aménagement du territoire soit mandatée pour rencontrer les responsables de Terrebourg afin de prévoir un aménagement transitoire permettant de préserver la quiétude des lieux.

**CE-2011-1061-DEC AUTORISATION DE PROCÉDER À LA PLANTATION
D'ARBRES / ÎLE-SAINT-JEAN**

ATTENDU QUE la forêt urbaine située sur le territoire de l'Île-Saint-Jean est une forêt mature où tous les arbres ont approximativement le même âge ;

ATTENDU QUE plusieurs arbres vieillissants et dangereux devront être remplacés ;

ATTENDU QUE plusieurs peuplements de frêne sont susceptibles d'être attaqués par l'agrile du frêne qui a été détecté cet automne à Montréal ;

ATTENDU QU'afin de respecter l'intégrité de la forêt actuelle, les espèces qui seront plantées seront des espèces indigènes, soit :

- Juglans cinera (7)
- Ostrya virginiana (9)
- Quercus rubra (7)
- Quercus bicolor (9)
- Acer pensylvanicum (8)

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la plantation de quarante (40) arbres sur l'Île-Saint-Jean cet automne, et ce, afin d'assurer la pérennité et la régénération de sa forêt, le tout pour un montant n'excédant pas 19 617,88 (t.t.c.) et payé à même les surplus réservés du fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0297 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire, numéro 2011-0298, soumis par l'assistante-trésorière, au montant de 18 756,88\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-

017 (affectation réserve fonds de l'arbre) au poste budgétaire numéro 1-02-751-00-521 (contrats), soit accepté.

CE-2011-1062-REC SOUMISSION / RÉFECTION DU BÂTIMENT DE SERVICES À L'ÎLE DES MOULINS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection du bâtiment de services à l'Île-des-Moulins (SOU-2011-60) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 14 septembre 2011 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 4 octobre 2011, à savoir :

Les Constructions Eiffel inc.	169 700,00\$ t.t.c.
Construction C.A.L./Ceriko Asselin Lombardi inc.	180 877,58\$ t.t.c.
Construction Hugo Alary (C.H.A.) inc.	196 069,49\$ t.t.c.
Malo-Lacombe Construction	199 995,35\$ t.t.c.
2311-9670 Québec inc. (Constructions Michel Labbé)	204 579,00\$ t.t.c.
9198-8386 Québec inc. (Construction Parabole)	211 148,60\$ t.t.c.
Entreprises Ricbo inc.	232 874,09\$ t.t.c.
Groupe NCN Cardinal inc.	233 660,17\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Constructions Eiffel inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 4 octobre 2011 par M. Claude L. Bergeron, architecte de la firme Bergeron Bouthillier Architectes ;

ATTENDU également le rapport daté du 11 octobre 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 130 700\$ (t.t.c.) en date du 9 juin 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LES CONSTRUCTIONS EIFFEL INC.**, datée du 4 octobre 2011, pour la réfection du bâtiment de services à l'Île-des-Moulins, pour un montant de 148 957,65\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0287 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2011-1063-REC SOUMISSION / FOURNITURE DE CHLORURE DE SODIUM

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de chlorure de sodium pour la voirie (SOU-2011-76) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 24 août 2011 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 13 septembre 2011, à savoir :

Technologie de dégivrage Cargill	935 369,82\$ t.t.c.
Sifto Canada inc.	1 064 970,90\$ t.t.c.
Société canadienne de sel ltée	1 200 860,64\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Technologie de dégivrage Cargill s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 13 septembre 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 806 623,01\$ (taxes en sus) en date du 7 juin 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **TECHNOLOGIE DE DÉGIVRAGE CARGILL**, datée du 13 septembre 2011, pour la fourniture de chlorure de sodium pour la voirie, pour un montant de 821 040\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0280 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire, numéro 2011-0288, soumis par l'assistante-trésorière, au montant de 108 000\$, du poste budgétaire numéro 1-01-111-00-001 (taxe foncière générale) au poste budgétaire numéro 1-02-330-00-624 (sel et calcium), soit accepté.

CE-2011-1064-DEC AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / ÉTUDE D'INGÉNIERIE D'AVANT-PROJET / STATION D'ÉPURATION / PLAN DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CÔTE DE TERREBONNE

ATTENDU le développement du secteur Plan directeur de développement durable du secteur de la côte de Terrebonne (PDDDCCT) ;

ATTENDU QUE la capacité de la station d'épuration devra être augmentée car la charge de conception en DBO₅ sera dépassée en 2011 ;

ATTENDU QU'une étude d'ingénierie d'avant-projet permettra de valider les données obtenues en vue d'augmenter la capacité de la station d'épuration et de réaliser une mise aux normes;

ATTENDU QU'il y a lieu de publier dans un journal local et par l'intermédiaire du site électronique d'appel d'offres du gouvernement (Se @o) un appel d'offres public pour des services professionnels en génie civil sur le territoire de la MRC Les Moulins conformément à la Loi ;

ATTENDU QUE l'estimation pour les honoraires professionnels s'élève à 180 000\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation d'une étude d'ingénierie d'avant-projet, incluant les coûts et l'échéancier des travaux, qui permettra de valider les données obtenues et d'établir la nature des travaux à entreprendre.

Que les paiements soient faits à même la réserve pour assainissement.

CE-2011-1065-DEC AUTORISATION / PRÉSENTATION DES PLANS ET DEVIS DU POSTE DE POMPAGE DE LA 20^e AVENUE / PROJET URBANOVA AU M.D.D.E.P.

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 21-01-2011 mandatant la firme BPR-Triax pour la réalisation des plans et devis et pour l'installation de conduites gravitaires et de refoulement, la construction d'un poste de pompage et des travaux correctifs au poste de pompage Bergeron ;

ATTENDU QUE ladite résolution autorise la firme à déposer les plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la firme BPR-Triax à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec les autorisations accordées ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

CE-2011-1066-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE FONDATION ET DE REVÊTEMENTS BITUMINEUX / SAISON 2011-2012 / RUES DE GANNES, DE SOLOGNE, DE LA LICORNE, DU GÉNÉRAL, DU CONSUL, DU COMMANDANT, DE L'EMPEREUR ET DU MOULIN

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de fondation et de revêtements bitumineux pour les rues de Gannes, de Sologne, de la Licorne, du Général, du Consul, du Commandant, de l'Empereur et du Moulin, saison 2011-2012 ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Le Trait d'Union le 24 septembre 2011 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 13 octobre 2011, à savoir :

Louisbourg SBC, s.e.c., Division Simard-Beaudry Construction	914 054,91\$ t.t.c.
Asphalte Desjardins	963 423,82\$ t.t.c.
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	977 551,69\$ t.t.c.
Maskimo Construction inc.	996 421,09\$ t.t.c.
Construction Soter inc.	1 058 872,49\$ t.t.c.
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	1 060 551,75\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Louisbourg SBC, s.e.c., Division Simard-Beaudry Construction s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 13 octobre 2011 par M. Guy Saulnier, ingénieur de la firme BPR-Triax ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 1 505 000\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LOUISBOURG SBC, s.e.c., DIVISION SIMARD-BEAUDRY CONSTRUCTION**, datée du 13 octobre 2011, pour des travaux de fondation et de revêtements bitumineux pour les rues de Gannes, de Sologne, de la Licorne, du Général, du Consul, du Commandant, de l'Empereur et du Moulin, saison 2011-2012, pour un montant de 802 330,40\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds des règlements numéros 405 et 490. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0291 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2011-1067-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE BORDURES, DE PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE / PROLONGEMENT DE LA RUE NATIONALE JUSQU'À LA VOIE FERRÉE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de bordures, de pavage et d'éclairage sur le prolongement de la rue Nationale jusqu'à la voie ferrée ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Le Trait d'Union le 24 septembre 2011 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 13 octobre 2011, à savoir :

Asphalte Desjardins inc.	552 227,10\$ t.t.c.
Louisbourg SBC, s.e.c., Division Simard-Beaudry Construction	557 276,44\$ t.t.c.
Construction DJL inc.	564 713,55\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	569 889,02\$
Pavage des Moulins	586 860,89\$ t.t.c.
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	599 493,46\$ t.t.c.
Maskimo Construction inc.	608 127,67\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Construction Soter inc.	609 252,95\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Asphalte Desjardins inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 14 octobre 2011 par Mme Dominique Lévesque, ingénieure de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 634 938,78\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **ASPHALTE DESJARDINS INC.**, datée du 13 octobre 2011, pour des travaux de bordures, de pavage et d'éclairage sur le prolongement de la rue Nationale jusqu'à la voie ferrée, pour un montant de 484 728,64\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 337. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0290 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2011-1068-REC ACQUISITION / LOT 2 439 148 DU CADASTRE DU QUÉBEC / 148, RUE SAINT-ANDRÉ

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire acquérir le lot 2 439 148 du cadastre du Québec pour des fins d'usages municipaux;

ATTENDU QUE l'immeuble est situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne;

ATTENDU le rapport numéro 241730-155, daté du 30 août 2011, de la firme d'évaluation Leroux, Beaudry, Picard & Associés inc. estimant la valeur marchande du lot sous étude pour un montant total se situant entre 410 000\$ et 430 000\$;

ATTENDU le rapport d'évaluation du vendeur fait par M. Michel Brassard, évaluateur agréé, estime la valeur marchande à 418 000\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que le Comité exécutif recommande au

Conseil d'autoriser l'acquisition du lot numéro 2 439 148 du cadastre du Québec, propriété de la MRC Les Moulins, pour une somme maximale de 418 000\$ (plus les taxes de vente applicables). Les frais inhérents à la vente seront assumés par la Ville de Terrebonne.

QUE le Comité exécutif recommande également au Conseil que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la promesse de vente pour l'acquisition du lot 2 439 148 du cadastre du Québec ainsi que l'acte d'acquisition et tout autre document y afférent.

Que Me Robert Gravel, notaire, soit et est mandaté pour la préparation et la rédaction de l'acte d'acquisition ainsi que tout autre acte nécessaire à la réalisation du présent dossier.

**CE-2011-1069-DEC TOURNAGE / FILM « L'AFFAIRE DUMONT » /
PRODUCTION GO FILMS INC. / POSTE DE POLICE /
3620, RUE ÉMILE-ROY / 28 OCTOBRE AU 1^{er}
NOVEMBRE 2011**

ATTENDU la demande pour le tournage de scènes du film « L'affaire Dumont » produit par la compagnie Production Go Film inc. ;

ATTENDU le contrat à intervenir entre L'AFFAIRE DUMONT INC. et la VILLE DE TERREBONNE ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser le tournage de scènes du film « L'affaire Dumont » produit par Go Film inc. qui aura lieu du vendredi 28 octobre 2011 au mardi 1^{er} novembre 2011 au 3620, rue Émile-Roy.

Que le stationnement des véhicules de production soit autorisé du dimanche 30 octobre au lundi 31 octobre 2011 sur la propriété du 10 221, boulevard Laurier (église Saint-Joachim) pour le « camp de base » de la production, ainsi que la journée du tournage, le 31 octobre sur la propriété du 3620 et du 3630, rue Émile-Roy.

Que le requérant n'obstrue pas les rues et que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que la production distribue à l'ensemble des citoyens concernés un avis explicatif précisant la nature du tournage, les dates et heures ainsi que le nom et téléphone d'une personne-ressource.

Que la production soit autorisée à installer, la veille du tournage, une signalisation interdisant le stationnement sur les espaces à réserver et que cette interdiction n'est qu'à titre indicatif seulement et ne donne aucun droit sur les véhicules qui n'auraient pas tenu compte de la signalisation.

Qu'un policier accompagne la production en tout temps (du vendredi 28 octobre 2011 au mardi 1^{er} novembre 2011).

Que des frais de permis de 50\$ soient facturés au requérant, ainsi que le salaire du policier requis pour le tournage, et tous les frais reliés directement ou indirectement à ce tournage.

Que la production mentionne la Ville de Terrebonne dans le générique du film.

Que tout ce qui sera modifié dans le poste de police soit remis dans l'état initial, tel que mentionné dans le contrat.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville

de Terrebonne, la Convention de location de lieux de tournage dans le cadre du long-métrage intitulé « L'affaire Dumont ».

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, du loisir et vie communautaire, du greffe et affaires juridiques, des ressources humaines ainsi que le service des communications.

**CE-2011-1070-DEC TOURNAGE / ÉMISSION « LÉGENDES URBAINES » /
PRODUCTION ZONE 3 INC. / 428, AVENUE DE LA
POMMERAIE / 20 OCTOBRE 2011**

ATTENDU la demande pour le tournage d'une émission de la série « Légendes urbaines » diffusée sur les ondes de Canal D et produite par Zone 3, qui aura lieu au 428, avenue de la Pommeraie le jeudi 20 octobre 2011 de 8h à 21h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser le tournage d'une émission de la série « Légendes urbaines » diffusée sur les ondes de Canal D et produite par Zone 3 qui aura lieu au 428, avenue de la Pommeraie le jeudi 20 octobre 2011 de 8h à 21h.

Que des frais de 50\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage.

Que l'accès au trottoir soit en tout temps accessible à la population.

Que le requérant n'obstrue pas la rue et que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que la production distribue à l'ensemble des citoyens concernés un avis explicatif précisant la nature du tournage, les dates et heures ainsi que le nom et téléphone d'une personne-ressource.

Que la production mentionne la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, du loisir et vie communautaire ainsi que le service des communications.

**CE-2011-1071-DEC DÉGUISOTHON 2011 / ÉCOLE L'ARC-EN-CIEL / 31
OCTOBRE 2011**

ATTENDU la demande faite par l'école Arc-en-Ciel afin d'utiliser le chemin public pour une parade d'élèves (déguisothon) dans les rues de la Ville de Terrebonne, secteur Lachenaie, afin de recueillir des dons pour l'école, le lundi 31 octobre 2011 en après-midi ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise l'activité de parade d'élèves le lundi 31 octobre 2011 en après-midi (en cas de mauvaise température l'activité sera annulée) selon le trajet suivant :

Rue des Fleurs, Fafard, Rosaire-Durocher, Clément, Pierre-Laporte, de la Chesnaye et de Tilly.

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

**CE-2011-1072-REC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DES PARCS,
PROGRAMME 2011 – LOT 3 – TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT DES PARCS DES COCCINELLES,
DU RUISSEAU, BIGRAS, DE MONTPELLIER ET
LOUIS-GILLES-OUIMET**

17.2

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement des parcs, programme 2011 – lot 3 – travaux d'aménagement pour les parcs des Coccinelles, du Ruisseau, Bigras, de Montpellier et Louis-Gilles-Ouimet ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Constructo le 15 août 2011 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 septembre 2011, à savoir :

Transport & Excavation Mascouche inc.	665 265,56\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Terrassement Limoges et Fils	755 107,81\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Paysagiste S. Forget inc.	870 540,01\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Terrassement Limoges et Fils s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 12 septembre 2011 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 827 972,72\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **TERRASSEMENT LIMOGES ET FILS** pour l'aménagement des parcs, programme 2011 – lot 3 – travaux d'aménagement pour les parcs des Coccinelles, du Ruisseau, Bigras, de Montpellier et Louis-Gilles-Ouimet, pour un montant de 662 811,34\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 497. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0278 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2011-1073-REC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DES PARCS,
PROGRAMME 2011 – LOT 4 – TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT DES PARCS DE L'ÉTINCELLE,
FRONTENAC, ANGORA, SAINT-MALO, DE VÉRONE
ET DU SOUVENIR**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement des parcs, programme 2011 – lot 4 – travaux d'aménagement pour les parcs de l'Étincelle, Frontenac, Angora, Saint-Malo, de Vérone et du Souvenir ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Constructo le 5 août 2011 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 22 août 2011, à savoir :

Transport & Excavation Mascouche inc.	461 510,41\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Pavatech	581 579,73\$ t.t.c.
Paysagiste S. Forget inc.	595 042,58\$ t.t.c.
Les Entreprises Berthier inc.	619 517,72\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Pavatech s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 23 août 2011 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 596 376,59\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **PAVATECH** pour l'aménagement des parcs, programme 2011 – lot 4 – travaux d'aménagement pour les parcs de l'Étincelle, Frontenac, Angora, Saint-Malo, de Vérone et du Souvenir, pour un montant de 510 493,50\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds des règlements numéros 467 et 497. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0276 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2011-1074-REC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DES PARCS,
PROGRAMME 2011 – LOT 5 – TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT DES PARCS TOURNANT DES
RIVES, MAURICE ET DUMAIS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement des parcs, programme 2011 – lot 5 – travaux d'aménagement pour les parcs Tournant des Rives, Maurice et Dumais ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Constructo le 15 août 2011 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 septembre 2011, à savoir :

Transport & Excavation Mascouche inc.	664 324,20\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Terrassement Limoges et Fils	802 355,24\$ t.t.c.
Les Entreprises Berthier inc.	832 282,08\$ t.t.c.
Paysagiste S. Forget inc.	875 938,33\$ t.t.c.
Entrepreneurs Bucaro inc.	990 408,01\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Terrassement Limoges et Fils s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 12 septembre 2011 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 875 543,25\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **TERRASSEMENT LIMOGES ET FILS** pour l'aménagement des parcs, programme 2011 – lot 5 – travaux d'aménagement pour les parcs Tournant des Rives, Maurice et Dumais, pour un montant de 704 283,73 (taxes en sus) à être pris à même les fonds des règlements numéros 467 et 497. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0277 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2011-1075-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h20.

Président

Secrétaire